



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe BAC + 3 du CAPES

Cafep-Capes

Section Langues régionales : Occitan-Langue d'Oc.

- 1) Exemple de sujet pour la seconde épreuve d'admissibilité
- 2) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves des concours externes du Capes et du Cafep-Capes BAC +3 sont déterminées dans [l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

CAPES BAC + 3
Sujet 0 / Seconde épreuve d'admissibilité

Consignes

- 1. Vous proposerez une traduction en occitan-langue d'oc (THÈME) du document 1 et une traduction en langue française (VERSION) du document 2.**
- 2. Vous expliquerez en français les faits de langue proposés.**

DOCUMENT 1 - THÈME

Question 1/2 : **Proposez une analyse (en langue française), en contexte, des segments signalés dans l'extrait ci-dessous, puis vous faites le même exercice avec les segments que vous aurez traduits en occitan-langue d'oc.**

© Mona Ozouf, Composition française. Retour sur une enfance bretonne, Gallimard, 2009, p. 114-115.

[...] Pour passer de l'école maternelle à la « grande école », il n'y avait que quelques mètres à franchir, et c'était pourtant un autre monde. Sur tout ce que la maison m'apprend, l'école est muette. Bien sûr, pas un mot de breton : notre commune est déjà largement francisée, assise qu'elle est sur une frontière linguistique ; s'il arrive à quelque joueuse d'user, dans le feu de la marelle ou des billes, d'une forte expression bretonne, les instituteurs n'ont nul besoin de sévir contre l'usage intempestif de la langue, comme on le fait, je ne le sais que trop par les indignations de la maison, quand on s'enfonce dans les profondeurs de Bretagne bretonnante. Pas un mot non plus des singularités archéologiques, ethnographiques, folkloriques, que la maison collectionne avec gourmandise. Jamais un conte breton. Pas la moindre chanson bretonne.

Et rien sur les métiers bretons : on fait silence ici sur les activités de nos parents. Il est vrai que l'éventail social de cette école d'enfants pauvres est singulièrement étroit, mais alors qu'aujourd'hui les gestes du sabotier, de la laveuse, de la couturière en journée seraient, il me semble, intégrés à quelques « activités d'éveil », ils sont dans la classe obstinément passés sous silence, avec l'assentiment des enfants sans appartenance que nous sommes devenus en franchissant le portillon. [...]

2 - VERSION

© Cançonier provençal B, B.N.F. ms. fr. 1592, folio 52v. Vida de Guillems de Cabestaing
<http://www.rialto.unina.it/Vidas/> (extrait)

[...] E qand revenc et ella dis : « Seigner ben m'avetz dat si bon maniar que ia mais non maniarai d'autre ». E qand el auzi so, el correc sobre lieis ab l'espaza, e volc li dar sus en la testa ; et ella correc ad un balcon e laisset se cazer ios, et enaissi moric.

La novella cors per Rossillon e per tota Cataloigna q'En Guillems de Cabestaing e la dompna eran enaissi malamen mort, e q'En Raimons de Castel Rossillon avia dat lo cor d'En Guillem a maniar a la dompna. Mout en fo grans dols e grans tristessa per totas las encontradas ; e·l reclams venc davan lo rei d'Aragon, que era seigner d'En Raimon de Castel Rossillon e d'En Guillem de Cabestaing. E venc s'en a Perpignan, en Rossillon, e fetz venir Raimon de Castel Rossillon denan si ; e qan fo vengutz, si·l prendre fetz e tolç li totz sos chastels e·ls fetz desfar ; e tolç li tot qant el avia e lui en menet en preison. Guillem de Cabestaing e la dompna fetz penre e fetz los portar a Perpignan e metre en un monumen denan l'uis de la gleisa. E fetz desseignar desobre·l monumen cum ill erant estat mort, et ordenet per tot lo comtat de Rossillon que tuich li cavalier e las dompnas lor venguesson far anoal chascun an.

En Raimons de Castel Rossillon moric dolorrosamen en la preison del rei d'Aragon.

Question 2/2 : Proposez, en contexte, une analyse, en langue française, des verbes signalés dans l'extrait ci-dessous.

Document 2 : Guillems de Cabestaing si **fo** us cavalliers de l'encontrada de Rossillon, que **confinava** ab Cataloigna et ab Narbones.

CAPES BAC + 3

Réglementation de la seconde épreuve d'admissibilité

Extrait de l'annexe de l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025.

Au titre d'une session, le concours peut être ouvert pour une ou plusieurs de ces langues. Les candidats font l'objet d'un classement distinct selon la langue au titre de laquelle ils concourent, qu'ils choisissent au moment de l'inscription.

A. - Epreuves d'admissibilité

2° Seconde épreuve d'admissibilité.

L'épreuve comporte deux parties. La première partie de l'épreuve est constituée d'un thème et d'une version. La seconde partie porte sur une analyse critique des faits de langue à rédiger en français.

L'épreuve se fonde sur un dossier composé de documents de nature variée dans la langue régionale mais aussi en français.

Elle vise à apprécier la maîtrise des deux systèmes linguistiques et le passage de l'un à l'autre.

Durée : quatre heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie compte pour 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire ;